



PRIMATURE

Pandémie du CORONAVIRUS (Covid.19)

Déclaration de M. Julien NKOGHE BEKALE

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

***Sur le Plan de Riposte et de Soutien Economique
et Social***

Libreville, le vendredi 10 Avril 2020

Chers concitoyens ;

Chers amis des médias publics et privés ;

Mesdames et Messieurs ;

*Dans son message à la Nation du 03 avril dernier, le Président de la République, Chef de l'Etat, SE. **Ali BONGO ONDIMBA** a annoncé d'importantes mesures liées à la lutte contre la pandémie du Coronavirus dans notre pays.*

A cette occasion, il a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et à travers lui l'ensemble du Gouvernement, de rendre publiques, les modalités de mise en œuvre desdites mesures.

Chers concitoyens ;

J'ai donc la lourde et exaltante responsabilité de m'adresser à vous ce matin pour vous décliner le contenu des mesures annoncées par le Chef de l'Etat.

Certains d'entre vous ont pu considérer que le Gouvernement tardait à mettre en œuvre lesdites mesures.

Ce léger retard perçu était nécessité par l'adoption des textes réglementaires devant encadrer le dispositif de mise en exécution des décisions présidentielles.

*C'est ainsi qu'hier jeudi 09 avril 2020, le Président de la République, Chef de l'Etat SE. **Ali BONGO ONDIMBA**, a présidé un Conseil des Ministres spécialement dédié à l'adoption des décrets d'application des mesures annoncées.*

Chers concitoyens ;

*Dans son dernier discours à la Nation, le Président de la République, Chef de l'Etat, SE. **Ali BONGO ONDIMBA** a annoncé les mesures suivantes :*

- Le confinement du Grand Libreville ;*
- Le dépistage massif de la population et création de 60 centres de tests sur l'ensemble du Territoire ;*
- La prise en charge des factures d'eau et d'électricité pour les personnes les plus fragiles et économiquement faibles ;*
- La suspension durant le temps de confinement des paiements de loyers des personnes sans revenus ;*

- *La prise en charge par l'Etat des pertes des petits propriétaires liées à la suspension du paiement des loyers ;*
- *La gratuité des transports publics terrestres assurés par les compagnies publiques ;*
- *La mise en place d'une allocation de chômage technique ;*
- *Le maintien les salaires compris entre 80 et 150 mille francs CFA ;*
- *L'octroi d'une aide alimentaire aux personnes en situation de détresse et d'urgence ;*
- *La réduction des patentes et de l'impôt synthétique libérateur de 50% pour les petits commerces et les entreprises à la personne ;*
- *La mise en place d'un guichet de financement d'urgence pour répondre immédiatement aux besoins urgents de trésorerie des entreprises ;*
- *L'instauration d'un moratoire sans pénalités sur les échéances de dettes envers les banques pour toute entreprise en cessation d'activité ou en grande difficulté liée à la crise ;*

- *Les remises d'impôts pour les entreprises citoyennes qui préserveront l'emploi, feront montre de solidarité et d'exemplarité dans la situation de crise actuelle ;*
- *L'octroi et la défiscalisation des primes exceptionnelles aux employés qui exerceront leurs activités durant la période de confinement.*

Les membres du Gouvernement qui m'accompagnent ce matin préciseront chacun dans son domaine de compétence les modalités pratiques de mise en œuvre de ces différentes mesures.

Chers concitoyens ;

Sans céder à la panique et en dépit des mesures déjà prises, nous devons avoir la lucidité de reconnaître que l'évolution de la pandémie dans notre pays est préoccupante.

En effet, en l'espace de trois semaines, notre comptabilise déjà 44 cas des personnes contaminées. Dont une personne décédée et une personne guérie.

Selon le Comité Scientifique que le Gouvernement a mis en place composé des spécialistes reconnus, notre pays

se trouve aujourd'hui au stade de la transmission communautaire du virus, selon les critères de l'OMS.

Donc à ce stade, le virus n'est plus seulement importé, il circule entre nous à moins d'un (1) mètre de distance entre la personne contaminée et la personne saine.

Dans ces conditions, le confinement partiel instauré le 22 mars 2020 est désormais insuffisant.

*C'est pourquoi, le Chef de l'Etat a décidé de prendre une mesure exceptionnelle en proclamant **l'état d'urgence sanitaire, conformément à la Constitution.***

Cette décision s'impose par le défi sanitaire actuel afin d'éviter à notre pays une trajectoire imprévisible et explosive de cette pandémie.

Chers concitoyens ;

A ce jour, notre pays enregistre un décès lié à cette pandémie. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser les condoléances du Gouvernement à la famille éprouvée. Pour les 42 autres contaminés, je souhaite une rapide et totale guérison.

Chers concitoyens ;

Dans le cadre de cette lutte contre la pandémie de la Covid.19, le Gouvernement de la République a été pro-actif.

Dès le mois de décembre 2019 et sur les Très hautes instructions du Chef de l'Etat, le Gouvernement a pris des dispositions administratives, financières sanitaires et sécuritaires volontaristes.

Un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a été mis en place, assisté d'un Comité Technique composé des médecins de la Santé Publique et de la Santé militaire et d'un Comité Scientifique.

Ce sont ces mesures pro-actives qui ont permis à notre pays de contenir à ce jour la propagation de la pandémie.

Je voudrais donc saisir ce moment pour féliciter et saluer l'engagement, l'abnégation et le dévouement de toutes les personnes mobilisées pour cette cause d'urgence nationale.

Chers concitoyens ;

Malgré la volonté du Chef de l'Etat et du Gouvernement, le combat contre le Coronavirus ne sera pas gagné sans une réelle adhésion de toute la population.

*Le Président de la République l'a rappelé dans son adresse à la Nation, le Coronavirus est certes **redoutable, mais pas invincible.***

Les premiers pays affectés par cette pandémie nous montrent la voie à suivre. Nous ne pouvons plus invoquer l'effet de surprise.

La principale leçon que nous tirons des expériences des autres, c'est la discipline individuelle et collective, la solidarité et la responsabilité.

Chers concitoyens ;

La mesure de confinement du Grand Libreville
annoncée par le Chef de l'Etat participe de la lutte contre la propagation et la transmission communautaire du virus.

Ce confinement concerne les communes de Libreville, Owendo, Akanda, Ntoum ainsi que la station balnéaire de la Pointe-Dénis.

*Ainsi, j'annonce que le confinement du Grand Libreville prend effet à partir du **dimanche 12 avril 2020 à minuit pour une durée de 15 jours, renouvelable si les circonstances nous y obligent.***

En d'autres termes et m'adressant aux citoyens des quatre (4) communes concernées, le Gouvernement vous demande de rester chez vous pendant cette période de confinement.

Seuls les services dont les missions sont jugées essentielles à la vie de la Nation, sont autorisés à exercer dans le strict respect des mesures de prévention liées à cette pandémie.

La mesure de dépistage massif des populations a montré son efficacité dans les pays où cette mesure a été mise en œuvre.

Comme il s'agit d'une mesure de santé publique, je voudrais inviter les populations cibles à y souscrire volontairement selon les modalités qui seront précisées par le Ministre de la Santé.

Il s'agit d'une opération importante qui vient renforcer les actions déjà mises en œuvre par le Gouvernement, notamment :

- la réorganisation du système de santé pour faire face à la pandémie et assurer la continuité des prestations pour les pathologies courantes ;*
- l'adoption sur recommandation du Comité Scientifique, d'un protocole thérapeutique à base de chloroquine ;*
- l'approvisionnement des structures sanitaires en stocks de médicaments ;*
- l'achat de 4 millions de masques chirurgicaux dont Un million distribués prioritairement aux personnels de santé et aux forces de défense et de sécurité ;*
- La mise à disposition des équipements de protection individuelle pour les personnels de santé ;*
- La distribution de 4000 thermoflash sur 9000 disponibles ;*
- Le renforcement des unités de soins intensifs dans les hôpitaux par la distribution de 100 respirateurs et de 100 appareils d'aide respiratoire ; 10 ambulances et un kit d'imagerie mobile par province.*

Chers concitoyens ;

L'onde de choc de cette crise sanitaire mondiale affecte durement notre économie et fragilise le tissu social.

Les mesures restrictives prises pour freiner la propagation du virus impactent négativement les secteurs clés de notre économie, notamment les exportations de nos matières premières.

Au plan intérieur, d'autres activités sont également touchées, en particulier dans le secteur du tourisme, du commerce, de l'hôtellerie, la restauration, le transport et les services à la personne et les petits métiers.

*Au plan macro-économique, d'après les estimations préliminaires, cette pandémie, va induire une forte baisse de la croissance réelle qui pourrait se situer entre **2,7%** et **0,3% en 2020**.*

*Quant au budget de l'Etat, les pertes de recettes se situeraient entre **230 et 645 milliards de FCFA**.*

Pour faire face à cette situation, le Président de la République a chargé le Gouvernement d'élaborer une Loi de Finances Rectificative pour l'exercice 2020 et un Plan

de soutien économique et social, sans recourir à l'emprunt.

Il a instruit le Gouvernement de trouver une solution endogène en réduisant la voilure de la dépense publique pour disposer des marges des manœuvres budgétaires.

Il a également chargé le Gouvernement de préparer notre pays à la sortie de crise en identifiant les effets de levier susceptibles de favoriser une relance rapide de l'activité économique.

Dans ces conditions, l'objectif du Gouvernement est de sécuriser les dépenses obligatoires (Solde permanente, pensions, bourses, filets sociaux, etc.) et d'assurer le fonctionnement régalien de l'Etat.

Au plan commercial, l'urgence pour le Gouvernement est de garantir la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires et autres produits de première nécessité et de contenir la hausse des prix.

Sur le plan social, la priorité est de soutenir les opérateurs économiques, préserver les emplois dans le secteur privé et apporter l'aide aux populations en situation de fragilité.

*C'est pourquoi, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un Plan de Sauvegarde économique et d'aide sociale massif et exceptionnel de l'ordre de **250 milliards FCFA.***

Ainsi, m'a-t-il instruit de rendre publiques les modalités pratiques de mise en œuvre de ces différentes mesures.

I- Sur le Plan économique :

1- Un guichet de financement d'urgence des entreprises à hauteur de 225 milliards de FCFA

L'objectif de ce guichet est d'aider les PME et TPE légalement constituées (et à titre exceptionnel les grandes entreprises) à jour de leurs obligations fiscales et sociales, impactées par la crise du Covid-19 et qui s'engagent à maintenir les emplois.

Il ne s'agit pas de financements budgétaires mais de crédits bancaires proposés aux entreprises à des conditions avantageuses.

2- Un guichet fiscal ouvert aux entreprises citoyennes et aux employés

Trois (3) mesures concernent ce guichet à savoir :

- ✓ La baisse des patentes et de l'impôt synthétique libérateur (ISL) ;
- ✓ La remise d'impôts aux entreprises citoyennes (IS et IRPP) ;
- ✓ La défiscalisation de toutes les primes octroyées aux employés qui exerceront leur activité professionnelle durant la période de confinement.

L'objectif de ce guichet fiscal est d'aider les entreprises qui préserveront l'emploi et feront montre de solidarité et d'exemplarité et de motiver les employés exposés pendant la période de confinement.

3- Un moratoire sur les échéances des dettes envers les banques sans pénalités.

L'objectif de cette mesure est d'accompagner les personnes physiques ou morales affectées par la crise, ayant des échéances bancaires dues.

4- La mise en place d'une allocation de chômage technique à partir d'un taux fixé entre 50 à 70% du salaire brut hors primes

Cette mesure vise à préserver les emplois dans le secteur privé formel et à maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs.

Les entreprises formelles qui appliqueront cette mesure pourront bénéficier des facilités prévues au guichet de financement d'urgence, au guichet fiscal ou obtenir des moratoires sur les crédits.

II- Sur le Plan social :

*Un Fonds dénommé « **Fonds de solidarité Covid.19** » est ouvert à la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC). Sa dotation initiale de **25 milliards FCFA (part de l'Etat)**.*

Ce Fonds de solidarité dont la dotation sera complétée par les contributions de la solidarité nationale et internationale assure la prise en charge des mesures à caractère social, à savoir :

1- L'aide alimentaire à hauteur de 5 milliards FCFA

La Banque alimentaire est opérationnelle. Ses activités vont se faire en 2 phases. La première concerne les quatre

(4) communes du Grand Libreville. Et la seconde phase concerne le reste du pays.

Cette mesure consiste à fournir une aide alimentaire aux personnes dépendantes en situation de grande vulnérabilité, celles ayant été impactées dans leurs activités économiques du fait du confinement, des ressortissants des Communautés étrangères et des autres foyers vulnérables connus.

*Cette première phase concerne plus de **400 000 personnes** soit environ **60 000 ménages**. Elle consiste à distribuer des kits alimentaires et des bons d'achat aux populations cibles.*

2- La prise en charge des factures d'électricité et d'eau à hauteur de 6 milliards FCFA.

Cette mesure s'adresse aux populations les fragiles et économiquement faibles.

C'est-à-dire des clients qui disposent d'un abonnement au tarif social (puissance 1 à 2 KW) et les clients ayant souscrit à un abonnement de puissance 3 à 6 KW.

*Soit un total **248.200 abonnés** en électricité dont **55 000 abonnés à Edan** qui bénéficieront d'un crédit*

d'unités de **20 000 FCFA** par mois. Ce qui correspond à une enveloppe financière de l'ordre de **4.964.000.000 FCFA par mois.**

Sur le volet eau, il s'agit des clients de la catégorie « particuliers » dont les consommations sont inférieures ou égales à 15 m³/mois soit, un équivalent de **152. 734 abonnés.**

La prise en charge mensuelle est de **15.000 FCFA TTC par abonné.** Ce qui coutera au total **2.291. 000 000 FCFA par mois.**

3- Gratuité de transport dans les compagnies publiques à hauteur de 6 milliards FCFA.

Pour cette mesure, un plan de mobilité a été arrêté par le Ministre des Transports. Celui-ci sera assuré par les compagnies **Trans-Urb, SOGATRA et Trans-Akanda.**

Il est prévu un déploiement en trois (3) phases du parc de 185 bus repartis entre les quatre (4) communes.

Sont prioritairement concernés, les agents qui continueront à exercer dans les services essentiels du secteur public et du secteur privé.

4- Aide aux petits propriétaires à hauteur de 2,5 milliards FCFA pour compenser les pertes subies

L'objectif de cette mesure est d'éviter les expulsions des locataires par les bailleurs hébergeant les personnes physiques ou morales ayant perdu leur revenu du fait de la crise sanitaire.

Les loyers visés sont ceux des baux d'habitation, des baux commerciaux et des baux à usage mixte, déclarés éligibles, du mois de mars 2020 jusqu'à la fin de la crise.

5- le maintien du paiement des salaires des travailleurs compris entre 80 et 150 mille FCFA.

Cette mesure vise le segment des TPE et PME très peu formalisé qui font néanmoins preuve de citoyenneté juridique (fiche circuit), fiscale (patente, déclarations aux centres des impôts) et sociale (CNSS, CNAMGS).

Les entreprises qui appliqueront cette mesure auront droit à une réduction de la patente et de l'impôt synthétique libérateur de 50% et pourront être éligibles au Fonds de Solidarité Covid.19.

6- l'aide aux compatriotes bloqués à l'étranger

*Au nombre de **522 répartis dans 19 pays** à travers le monde, et ne pouvant procéder à leur rapatriement, le Gouvernement apportera un soutien financier de l'ordre de **967 millions FCFA**, à ces compatriotes.*

Chers concitoyens ;

Cette crise sanitaire n'épargne aucun pays au monde. Elle affecte toutes les couches de notre société, l'ensemble des agents économiques y compris l'Etat.

Comme l'a rappelé le Président de la République, il s'agit d'une crise sans précédent qui appelle de notre part un sursaut patriotique, l'esprit de sacrifice, d'engagement collectif et de solidarité nationale.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer la gratitude du Gouvernement aux partenaires au développement, aux ambassades des pays amis, aux communautés étrangères, aux entreprises, aux institutions, aux artistes et sportifs, qui en réponse à l'appel du Chef de l'Etat, apportent à la Nation leur contribution.

*Je voudrais également saluer l'engagement du Gouvernement, qui a apporté sa contribution à l'effort national d'un montant de **102 millions FCFA**.*

Je profite de cette occasion pour lancer un appel à l'ensemble des citoyens à manifester leur solidarité :

- La solidarité avec les personnes à risque ;*
- La solidarité avec les personnes fragiles et en détresse ;*
- La solidarité avec les personnels de santé qui exposent leur vie pour sauver la nôtre.*

Concernant ce personnel médical, je voudrais leur rendre un hommage pour le sacrifice consenti.

Cet hommage s'adresse également aux forces de défense et de sécurité et à tous les agents publics et privés qui sont astreints à assurer les services essentiels à la vie de la Nation.

Chers concitoyens ;

Pour terminer, je voudrais rappeler que malgré les efforts du Gouvernement pour stopper cette pandémie, et comme on peut le voir dans les pays avancés, aucun Plan de prévention et de riposte n'est infaillible.

C'est pourquoi, je voudrais réitérer l'appel du Président de la République au rassemblement et à l'Union des filles et des fils de la Nation, chacun à sa place et jouant sa partition face à cette crise inédite.

Le Gabon est notre héritage commun légué par les pères fondateurs de notre Nation.

Nous avons tous le devoir de préserver son intégrité et de transmettre aux générations à venir un Gabon digne d'envie tel que rêvé par nos ancêtres.

Mais il arrive, quelque fois dans notre vie quotidienne comme dans celle de la Nation, qu'en dépit des efforts qu'on puisse déployer, l'homme propose et Dieu dispose.

*C'est pourquoi, au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, SE. **Ali BONGO ONDIMBA** et au nom du peuple tout entier, j'invoque Dieu Tout-Puissant, Allah le miséricordieux et les mânes de nos ancêtres à préserver notre pays.*

Je vous remercie.